



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Examen périodique universel

Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 16/22 et de la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme, dans lesquelles le Conseil a demandé au secrétariat de lui fournir chaque année, par écrit, des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et sur les ressources qui lui sont allouées. Le présent rapport donne un aperçu des contributions reçues et des dépenses engagées au 31 décembre 2021, ainsi qu'une description des activités financées depuis la soumission du précédent rapport. Il met tout particulièrement en évidence les façons dont le Fonds a été utilisé s'agissant de faciliter la participation à l'Examen des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement pendant la période considérée, malgré les restrictions aux voyages internationaux liées à la pandémie, ce qui a permis de maintenir à 100 % le taux de participation des États. Le quatrième cycle de l'Examen périodique universel approchant, le rapport comprend également une analyse qui indique comment le Fonds pourrait demeurer un outil essentiel et stratégique en contribuant à la participation universelle des États Membres à l'Examen et en les amenant de plus en plus à considérer l'Examen comme un processus complet au niveau national, en mettant l'accent sur l'application des recommandations.



I. Introduction

1. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a été créé en 2008, en application des résolutions 5/1 et 6/17 du Conseil des droits de l'homme, pour permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, de participer au mécanisme, celui-ci étant une entreprise de coopération à laquelle le pays concerné est pleinement associé et qui tient compte des besoins du pays en matière de renforcement de ses capacités, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. Dans la résolution 16/21 qu'il a adoptée en mars 2011, avant la fin du premier cycle de l'Examen, le Conseil des droits de l'homme a affirmé que le Fonds devrait être renforcé et rendu opérationnel afin d'encourager une large participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à l'Examen les concernant.

2. Depuis le lancement même de l'Examen, la participation des États Membres à ce processus a été universelle, témoignant d'une forte adhésion et du fait que ce mécanisme est reconnu comme un outil majeur du Conseil des droits de l'homme et des États Membres de l'ONU. Ces derniers ont réaffirmé leur engagement non seulement au cours des Examens et pendant les dialogues organisés par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, mais aussi à l'occasion de l'adoption des documents finals de l'Examen et du débat général tenu au titre du point 6 de l'ordre du jour des sessions ordinaires du Conseil. En outre, cet engagement est de plus en plus souvent renouvelé par de hauts représentants des États Membres durant le débat de haut niveau des séances plénières du Conseil.

3. À la réunion-débat annuelle de haut niveau sur la transversalisation des droits humains qui s'est tenue à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, le 28 février 2022, des intervenants et des participants représentant des États, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales ont réaffirmé qu'il importait, pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme, d'assurer la participation universelle des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux activités du Conseil des droits de l'homme et à ses mécanismes, dont l'Examen périodique universel¹.

4. L'aide apportée via le Fonds demeure décisive en ce qu'elle permet à certaines délégations de participer à la présentation des rapports nationaux et de contribuer à un dialogue universel débouchant sur des recommandations constructives, précises, concrètes et réalistes qui tiennent compte des capacités nationales. Cette participation que permet le Fonds contribue aussi à faire mieux comprendre aux délégations la nécessité de coordonner étroitement les actions mises en œuvre à l'échelle nationale.

II. Situation financière du Fonds

5. On trouvera dans le tableau 1 des renseignements détaillés sur la situation financière du Fonds (recettes et dépenses) au 31 décembre 2021.

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

(En dollars des États-Unis)

Composante

Recettes

Contributions volontaires reçues en 2021	92 964,55
Gain/perte de change	
Contributions annoncées pour 2021	
Organisation internationale de la Francophonie	10 741,14

¹ Voir [A/HRC/49/92](#).

<i>Composante</i>	
Recettes accessoires et produit des intérêts	(138,71)
Total des recettes	103 566,98
Dépenses	
Dépenses de personnel	55 280,94
Autres frais de personnel (honoraires et frais de voyage des experts)	24 312,19
Frais de voyage du personnel	(1 292,00)
Frais de voyage des représentants/participants aux réunions et séminaires	60 235,40
Services contractuels	63 000,00
Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes	2 256,06
Équipement, véhicules et mobilier	–
Subventions (<50 000 dollars) et bourses	–
Dépenses (indirectes) d'appui au programme	26 360,08
Total des dépenses	230 152,67
Ajustements par rapport à l'exercice précédent (liquidation des engagements)	–
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice	(126 585,69)
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2021	739 020,34
Autres ajustements (par rapport à l'exercice précédent)	–
Engagements non honorés	(10 741,14)
Solde total au 31 décembre 2021	612 434,65

6. Le Fonds peut recevoir des contributions volontaires d'États, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'institutions privées et de particuliers. Depuis sa création, il a reçu des contributions financières de 19 pays². En 2019, pour la première fois depuis sa création, il a reçu une contribution d'une organisation intergouvernementale, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En 2021, l'Arabie saoudite a versé une contribution de 50 000 dollars.

7. Comme le Fonds ne dispose pas de recettes régulières prévisibles, une partie importante de ses ressources est systématiquement constituée en réserve pour les activités futures. Le secrétariat du Fonds a approuvé toutes les demandes reçues, conformément au mandat du Fonds, afin de favoriser la participation à l'Examen périodique universel.

III. Activités

A. Participation à des réunions

8. Conformément au mandat du Fonds, un soutien financier est fourni aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, pour couvrir les frais de voyage de leurs représentants officiels (un par pays) qui se rendent à Genève afin de participer :

- a) Aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles leur pays est examiné ;
- b) Aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme au cours desquelles le document final de l'Examen concernant leur pays est adopté.

² L'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Chine, la Colombie, Cuba, le Danemark, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Koweït, la République de Corée, la Roumanie, Singapour, la Suède et la Suisse.

9. Le Fonds couvre également les frais de voyage des représentants officiels (un par délégation) des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève, pour qu'ils puissent exercer les fonctions de rapporteur (c'est-à-dire en qualité de membres de la troïka).

10. Depuis la création du Fonds en 2008, 112 États ont bénéficié de l'aide financière du Fonds au titre des frais de voyage, dont environ 40 % font partie des pays les moins avancés et 33 % sont des petits États insulaires en développement.

11. Pendant la majeure partie de l'année 2021, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a continué d'influer sur les possibilités de déplacement des représentants souhaitant participer en personne aux sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme à Genève. Les situations changeant rapidement dans les différentes parties du monde et les représentants concernés étant assujettis à des règles d'entrée en Suisse différentes en fonction de leur lieu de résidence et de leur mode de déplacement, le secrétariat a eu beaucoup de mal à organiser des voyages. Il a été vivement conseillé aux représentants désignés de se tenir informés des évolutions relatives à la pandémie, tant dans leur propre pays que dans les éventuels lieux de transit et en Suisse.

12. Par conséquent, bien que 41 États aient été recensés comme pouvant bénéficier de l'aide au voyage du Fonds en 2021, aucun n'a reçu d'invitation avant la trente-neuvième session du Groupe de travail en novembre 2021, lorsque les autorités suisses ont assoupli les restrictions liées à la pandémie. Trois des 10 États qui pouvaient prétendre à cette aide financière en ont bénéficié, ce qui leur a permis de participer à la trente-neuvième session du Groupe de travail, consacrée à l'Examen les concernant : la République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Suriname. Au total, trois représentants ont reçu des fonds pour se rendre à Genève.

13. En application de la résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme sur la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies, et sachant que la résolution 5/1 du Conseil, sur la mise en place de ses institutions, qui crée le mécanisme de l'Examen périodique universel, énonce que ce mécanisme devrait intégrer pleinement une perspective de genre (par. 3 k)), le secrétariat a encouragé les États à envisager de prendre en considération la question de la représentation équilibrée des sexes dans la composition de leur délégation et dans la répartition des responsabilités entre les membres de celle-ci. Depuis le début du troisième cycle de l'Examen périodique universel, en mai 2017, 34 femmes et 45 hommes ont reçu une assistance financière du Fonds. Parmi les trois représentants bénéficiaires en 2021, il y avait une femme et deux hommes.

14. Le secrétariat assure un suivi dynamique en envoyant des courriers ciblés afin d'encourager les États à se prévaloir de l'appui offert par le Fonds. Quelques semaines avant la session, le secrétariat adresse aux États pouvant prétendre à l'aide du Fonds un courrier qui les informe des premières démarches à effectuer pour solliciter cette aide et des principaux éléments qu'elle recouvre. Cette approche ciblée a permis aux États – en particulier aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés qui ne disposent pas d'une représentation à Genève et sont peu familiarisés avec le cadre et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme – de mieux connaître le Fonds et de solliciter un soutien. Le secrétariat veille, autant que possible, à ce que l'aide fournie dans le cadre du Fonds soit complémentaire avec celle fournie par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Depuis le début du troisième cycle, le secrétariat encourage les États à nommer un haut représentant du mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi parmi les membres de la délégation bénéficiant d'une aide au voyage du Fonds.

15. Le Fonds couvre les frais de voyage et verse également une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à Genève au moment de la réunion. Lorsqu'un gouvernement sollicite l'aide du Fonds, il est informé des montants alloués au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance. Il appartient au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de faire le nécessaire pour que le billet soit émis et payé à

l'avance. L'achat des billets directement par le secrétariat exige de l'anticipation, car les gouvernements doivent désigner leur représentant suffisamment à l'avance pour permettre au secrétariat d'organiser le déplacement et d'émettre le billet conformément à la politique officielle de l'ONU en matière de voyage. Le versement de l'indemnité journalière de subsistance s'effectue en deux temps : 75 % du montant total est versé à l'avance par virement bancaire ou à l'arrivée du représentant à Genève, et le solde ainsi que le montant pour faux frais au départ et à l'arrivée sont versés une fois la mission terminée, sur la base des justificatifs nécessaires.

16. On trouvera dans le tableau 2 ci-après un aperçu des frais de voyage annuels des représentants des États se rendant aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme.

Tableau 2

Frais de voyage des représentants de gouvernement se rendant aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme

<i>Année</i>	<i>Nombre de pays ayant bénéficié d'un financement</i>	<i>Montant versé (en dollars É.-U.)</i>
2008	6	16 885,00
2009	17	23 568,00
2010	23	39 942,00
2011	21	11 698,00
2012	3	11 295,00
2013	6	35 176,00
2014	15	53 939,00
2015	23	95 512,00
2016	26	82 300,25
2017	15	55 912,27
2018	22	228 584,06
2019	26	179 496,78
2020	10	38 726,61
2021	3	60 235,40
Total		933 270,37

17. En raison de la pandémie de COVID-19, depuis sa trente-sixième session tenue en novembre 2020, le Groupe de travail a tenu ses sessions selon des modalités hybrides, combinant une participation virtuelle (déclarations vidéo préenregistrées et liaison vidéo en direct) à une participation en personne limitée.

18. Au cours de l'année 2021, bien que la pandémie ait réduit les possibilités de déplacement des représentants à Genève et de participation en personne, le secrétariat a continué de s'employer à faciliter la participation des délégations des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, aux sessions hybrides du Groupe de travail consacrées aux Examens les concernant. Le Fonds a servi à assurer les aspects techniques des réunions et l'appui logistique à la participation virtuelle des délégations. Grâce à l'assistance fournie par le Fonds, les représentants des États qui auraient autrement pu bénéficier d'une aide au voyage pour venir en personne à Genève ont pu participer virtuellement à l'Examen portant sur leur pays.

19. Les statistiques annuelles relatives au nombre de participants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux sessions du Groupe de travail et aux séances d'adoption des documents finals du Conseil des droits de l'homme varient en fonction du nombre de ces pays dont l'Examen et l'adoption du document final afférent sont prévus au cours d'une année donnée. Toutefois, lorsqu'on compare les statistiques d'avant la pandémie à celles des sessions tenues pendant la pandémie, il ressort clairement que les

modalités hybrides favorisent la participation des membres des délégations de ces pays. En 2019, avant la pandémie, lorsque les trois sessions du Groupe de travail se sont tenues en présentiel, environ 189 représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement y ont participé. En 2020, année où une session du Groupe de travail a été annulée à cause de la pandémie et les deux autres se sont tenues sous forme hybride, 125 représentants de pays de ces catégories y ont pris part, en majorité par voie virtuelle, le Gouvernement suisse ayant restreint le nombre de participants pouvant assister aux séances en personne. En 2021, la pandémie a encore limité les déplacements des représentants à Genève et les trois sessions se sont tenues selon des modalités hybrides : 274 représentants y ont participé, en majorité de manière virtuelle comme l'année précédente.

B. Activités de formation

20. Conformément à son mandat, le Fonds a la possibilité de financer des séances d'information pour aider les pays à se préparer avant les sessions du Groupe de travail. Ces séances se présentent généralement sous la forme de débats plénières et de discussions en groupes restreints pendant lesquels les participants ont la possibilité d'examiner les politiques, les procédures et les modalités de l'Examen périodique universel, d'échanger des informations et de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'organisation de consultations nationales, la mise sur pied de mécanismes interministériels de coordination (appelés mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi), la rédaction des rapports nationaux et la participation aux dialogues organisés par le Groupe de travail et le Conseil des droits de l'homme en séances plénières.

21. Dans sa résolution 35/29, le Conseil des droits de l'homme a reconnu le rôle crucial que les parlements jouaient, notamment, en traduisant les engagements internationaux en politiques et lois nationales, y compris en appuyant la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme, en particulier les recommandations appuyées par l'État intéressé dans le cadre de l'Examen périodique universel. Il convient de noter que, dans le contexte de l'Examen périodique universel, la majorité des recommandations exigent ou impliquent une action parlementaire.

22. Dans le cadre de l'extension de son plan de gestion pour la période 2022-2023, le HCDH fait une plus large place aux parlements, qui sont des acteurs clés de tout système national de protection des droits de l'homme sur lesquels il pourra s'appuyer pour obtenir des résultats dans tous ses grands domaines d'action. Le rôle accru joué par les parlements en faveur de la promotion des droits de l'homme, dans le cadre de leurs activités de contrôle et de leurs fonctions législatives et budgétaires, permettra de renforcer l'application des recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'homme, de mieux intégrer la question des droits de l'homme aux activités nationales de développement et d'établissement des budgets, de faciliter la détection des violations des droits de l'homme et d'y remédier, voire de les prévenir, de tendre vers plus d'égalité, y compris entre les hommes et les femmes, et de combattre la discrimination, en particulier au moyen de mesures législatives, de favoriser l'application du principe de responsabilité grâce à des mécanismes de contrôle, et d'accroître la participation des populations aux activités relatives aux droits de l'homme, étant donné que les parlements sont des organes électifs, auxquels la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme ont un accès direct.

23. Au cours du premier semestre 2021, le nombre de participants pouvant assister aux manifestations en personne étant toujours limité du fait de la pandémie, un atelier a été organisé en ligne. Les 29 et 30 juin 2021, le HCDH et l'Union interparlementaire (UIP) ont organisé un atelier virtuel à l'intention des parlementaires du monde entier sur la contribution des parlements, du point de vue des droits de l'homme, aux stratégies de relèvement après la pandémie de COVID-19. L'atelier, organisé par le personnel qui s'occupe du Fonds, portait sur les retombées de la pandémie sur le large éventail des droits humains, le rôle des commissions parlementaires des droits de l'homme s'agissant de veiller à ce que les mesures prises par les pouvoirs publics face à la pandémie soient fondées sur les droits, l'importance de la lutte contre les inégalités et la discrimination, et le recours des parlements aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, notamment à l'Examen périodique

universel. Quelque 150 parlementaires, provenant de toutes les régions du monde, ont pris part à l'atelier. Celles et ceux de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de Bahreïn, du Canada, de la Chine, des Fidji, de l'Inde, du Kenya, du Mexique, du Pakistan, de la République arabe syrienne, du Sénégal, de la Suisse et du Yémen ont participé activement en faisant part des expériences issues de leurs contextes nationaux respectifs.

24. Les 25 et 26 octobre 2021, en coopération avec l'OIF et l'UIP, le HCDH a organisé un atelier visant à renforcer les capacités des parlementaires des États membres de l'OIF s'agissant de contribuer à l'Examen périodique universel. L'atelier, rendu possible par le Fonds et par les contributions financières de l'OIF et de l'UIP, s'est tenu à Genève. Y ont participé en personne 18 parlementaires venus d'Arménie, du Cameroun, des Comores, de Côte d'Ivoire, de France, de Guinée-Bissau, de Guinée équatoriale, de Macédoine du Nord, de Madagascar, de République démocratique du Congo et du Sénégal, et, à distance, 4 parlementaires du Viet Nam. Les participants ont parlé de la coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel et du rôle de leurs parlements dans l'évaluation des effets sur les droits des citoyens des mesures que prenaient les pouvoirs publics pour faire face à la crise liée à la COVID-19. Un certain nombre d'outils que le HCDH avait élaborés pour aider les États à gérer la pandémie ont été présentés. Les parlementaires se sont engagés à coopérer plus activement avec leurs gouvernements dans le cadre de l'Examen périodique universel, notamment en contribuant à l'élaboration des rapports nationaux, en participant à l'Examen en tant que membres de la délégation de leur État et, plus pertinent encore, en prenant des mesures pour appliquer les recommandations issues de l'Examen. En outre, les participants à l'atelier ont décidé de créer un réseau entre eux afin de continuer à échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme en général et l'Examen périodique universel en particulier.

25. Les ateliers organisés visaient à encourager les parlementaires à promouvoir l'intégration des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans la législation de leur pays et à contribuer davantage à l'Examen périodique universel et aux travaux d'autres mécanismes des droits de l'homme. L'objectif des ateliers était aussi de faire prendre conscience aux membres des commissions parlementaires chargées des droits de l'homme qu'ils devaient prendre une part active à la promotion et à la protection des droits de l'homme et de mettre en lumière les moyens dont ils disposaient pour ce faire, notamment dans le cadre des travaux du Conseil des droits de l'homme et de l'Examen périodique universel. Les ateliers ont apporté aux participants les outils dont ils auraient besoin pour améliorer la prise en compte des droits de l'homme et pour bâtir des partenariats entre leurs commissions et d'autres acteurs, dont les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les organisations non gouvernementales, ou consolider les partenariats existants, aux fins de coordonner des stratégies de promotion des droits de l'homme. Les participants ont échangé des données d'expérience et établi pour chaque parlement un plan de mise en application tenant compte des recommandations issues de l'Examen périodique universel portant sur chacun des pays concernés. Le HCDH a axé ses contributions sur la mise en commun des bonnes pratiques de coopération entre les parlements et les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

26. Au cours de la période considérée, comme il l'a toujours fait depuis le premier cycle de l'Examen, le HCDH a également organisé des réunions d'information préalables aux sessions du Groupe de travail à l'intention des États devant faire l'objet de l'Examen et des membres de la troïka. Ces réunions, organisées par le personnel qui s'occupe du Fonds, se déroulent en anglais et en français, et sont ouvertes à tous les États Membres. Compte tenu de la limitation du nombre de participants pouvant assister en personne aux manifestations, ces réunions ont été organisées en ligne ou en format hybride. Il y a été question des aspects organisationnels des sessions du Groupe de travail, tels que la composition de la délégation de l'État objet de l'examen, l'accréditation et les modalités de participation des représentants (en personne ou à distance), les modalités d'inscription sur les listes d'orateurs et les limites de temps de parole, ainsi que d'aspects portant plus sur le fond, notamment le rôle des membres de la troïka, la rédaction du rapport du Groupe de travail et les différentes positions que l'État objet de l'examen peut adopter concernant les recommandations reçues. En outre, le secrétariat a organisé des sessions de formation individuelles ciblées sur les modalités de

participation à l'Examen périodique universel, à l'intention des représentants de certains États Membres, dont les Comores, l'Eswatini, les Fidji, les Îles Salomon, l'Islande, le Kazakhstan, le Lesotho, le Paraguay, la République bolivarienne du Venezuela, la République islamique d'Iran, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud et le Togo.

27. Depuis mai 2017, le HCDH organise également des réunions d'information informelles pendant les sessions du Groupe de travail à l'intention des membres des délégations participant à l'Examen périodique universel, en particulier ceux qui ont fait le déplacement depuis leur capitale, notamment avec l'aide du Fonds. Ces réunions, organisées par le personnel qui s'occupe du Fonds, se sont tenues en ligne ou selon des modalités hybrides en 2021. Ces séances d'information, qui ont normalement lieu pendant les première et deuxième semaines des sessions, donnent aux délégations un aperçu des procédures de suivi et des mesures d'application des recommandations des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, en particulier dans le cadre de l'Examen périodique universel, à la lumière des bonnes pratiques existantes. Elles ont reçu un accueil favorable de la part des États Membres et continueront d'être systématiquement proposées aux délégations pendant les sessions du Groupe de travail dans le cadre du quatrième cycle.

28. Les sujets ci-après sont abordés au cours de ces séances d'information informelles : présentation du troisième cycle de l'Examen périodique universel et de ses objectifs en matière de mise en œuvre ; présentation générale des activités du HCDH sur le terrain ; les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ; les droits de l'homme et les objectifs de développement durable ; présentation générale du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Les documents utilisés au cours des séances d'information peuvent être consultés dans la rubrique consacrée à l'Examen périodique universel du site Web du HCDH³.

IV. Conclusions

29. **Pendant la majeure partie de la période considérée, la pandémie de COVID-19 a sérieusement limité la possibilité pour les représentants de se rendre à Genève. Par conséquent, le secrétariat n'a pas adressé d'invitations aux États avant la trente-neuvième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, en novembre 2021, date à laquelle les autorités suisses avaient assoupli les restrictions à l'entrée dans le pays. Néanmoins, le Fonds a continué de faciliter la participation virtuelle des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, aux sessions du Groupe de travail consacrées à l'Examen les concernant et aux séances plénières d'adoption des documents finals du Conseil des droits de l'homme.**

30. **À la fin de 2021, 181 des 193 États Membres avaient fait l'objet de l'Examen au cours du troisième cycle, et tous avaient pu faire participer des représentants. Les trois sessions de 2021 du Groupe de travail se sont tenues selon des modalités hybrides. La trente-neuvième session, la dernière de 2021, était la treizième session du troisième cycle et la quatrième tenue sous une forme hybride depuis le début de la pandémie en 2020. En dépit des modalités exceptionnelles de participation, le Groupe de travail a pu continuer de compter sur la participation de délégations de haut niveau de tous les États soumis à l'Examen. Au total, les 41 délégations étaient composées de 720 membres (366 femmes et 354 hommes), dont 274 originaires des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. La participation sans réserve des États à l'Examen et leur représentation de haut niveau, et le nombre considérable d'intervenants et de recommandations, montrent que le troisième cycle continue de susciter un grand intérêt, que la communauté internationale est résolue à continuer d'accorder un rôle important au multilatéralisme et aux mécanismes des droits de**

³ www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/upr-main.

l'homme, dont l'Examen périodique universel, et que ce mécanisme remplit une fonction importante au plan national.

31. Au cours de la période considérée, le secrétariat a continué d'aider les États non seulement à participer à l'Examen périodique universel, mais aussi d'en comprendre le plein déroulement, en particulier au niveau national, en mettant l'accent sur l'application des recommandations formulées au cours des cycles précédents. Les ateliers que le HCDH organise conjointement avec l'UIP et l'OIF pour promouvoir le rôle des parlements et des commissions parlementaires des droits de l'homme dans l'Examen périodique universel, s'agissant notamment de traduire les engagements internationaux en politiques et lois nationales, et les séances d'information que le HCDH organise, pendant les sessions du Groupe de travail, à l'intention des membres des délégations participant à l'Examen de leur pays, favorisent cette compréhension. Grâce aux ateliers, les États Membres peuvent échanger sur les meilleures pratiques concernant les procédures nationales d'application et de suivi.

32. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a prôné la mise sur pied d'un système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau et dont le socle serait le système des Nations Unies. Il a affirmé que l'on pourrait recourir davantage aux mécanismes des droits de l'homme, dont l'Examen périodique universel, pour régler les problèmes sociaux, économiques et politiques les plus graves, et souligné que les droits humains étaient au fondement de plus de 90 % des objectifs de développement durable⁴.

33. En juillet 2021, pendant sa quarante-septième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé que le quatrième cycle de l'Examen périodique universel commencerait en octobre ou novembre 2022⁵. Dans le cadre de ce nouveau cycle, l'accent sera mis sur le renforcement de l'application des recommandations. Le Fonds continuera de jouer un rôle déterminant s'agissant d'assurer la contribution de nombreux représentants. Il leur permettra en particulier d'assister et de contribuer à la présentation des rapports nationaux, qui rendront compte notamment des mesures qu'auront prises les pays pour donner suite aux recommandations issues de l'Examen précédent, ce qui alimentera un dialogue universel visant la formulation de nouvelles recommandations constructives, précises, concrètes et réalistes. Le HCDH continuera d'appliquer la même stratégie et d'utiliser le Fonds dans l'optique d'améliorer la compréhension de l'Examen dans son plein déroulement, notamment pour ce qui est de l'application des recommandations au niveau national.

34. En 2022, compte tenu de la levée progressive des mesures liées à la COVID-19 et du retour aux réunions en présentiel, le HCDH engage les États Membres à accroître leur soutien et leurs contributions au Fonds. Ce dernier pourrait ainsi demeurer un outil stratégique, contribuer à maintenir à 100 % le taux de participation des États Membres pendant le quatrième cycle de l'Examen périodique universel et permettre, en particulier, la participation constante, et pleine et entière des États qui disposent de moyens limités et qui n'ont pas de représentation à Genève.

⁴ Voir https://www.un.org/fr/content/common-agenda-report/assets/pdf/Notre_Programme_Commun.pdf.

⁵ Voir décision 47/115.